



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Xaviez Ganioz

QA 2013-CE-92

Rénovation des quais de la gare de Montbovon

I. Question

Le 27 août dernier, le Parlement vaudois faisait sa rentrée en plébiscitant des crédits d'investissements pour les lignes ferroviaires régionales, ceci à hauteur de plus de 315 millions de francs.

Lors des débats, il a été relevé de manière appuyée que le canton de Fribourg était, sur ce dossier, en retard sur ses réalisations d'infrastructures, en particulier le long de la ligne du Montreux – Oberland bernois (MOB). Au cours de ces délibérations, il a ainsi été dit que « la gare de Montbovon était en retard d'une rénovation », que « les quais actuels ne répondaient plus au besoin des rames du Goldenpass » et que « le Conseil d'Etat vaudois devait inciter les autorités fribourgeoises à rénover au plus vite cette gare » (*La Liberté* du 28 août 2013, page 14).

La Conseillère d'Etat vaudoise en charge du dossier, M^{me} Nuria Gorrite, a tenté de calmer les craintes exprimées en indiquant qu'une solution serait trouvée, d'entente avec les autorités cantonales fribourgeoises, pour la gare de Montbovon et ceci dans les mois à venir. Un propos qui a été contrecarré par un député radical-libéral, membre du conseil d'administration du MOB et qui a précisé que cette rénovation « ne viendra probablement qu'en 2020, car les finances fribourgeoises ne permettent pas de le faire » (op.cit.).

Ces allégations surprennent d'autant plus qu'en avril de cette année, le Conseil d'Etat fribourgeois a rendu son message (n° 55) faisant état du crédit d'engagement en faveur des entreprises de transport public. Ce message a fait l'objet d'une communication officielle en date du 1^{er} mai 2013. La ligne Montreux–Zweisimmen apparaît en détail au point 3.2.1 ; il n'y figure pas de mention particulière pour l'aménagement des quais de la gare de Montbovon.

Je sollicite donc le Conseil d'Etat sur ce dossier en lui posant les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat est-il en connaissance des propos tenus lors du débat précité du 27 août au Parlement vaudois ? A-t-il répondu aux invectives soulignées à son égard ? Si oui, quel est le contenu de cette réponse ? Si non, le Conseil d'Etat compte-t-il réagir, dans quel délai et avec quelle teneur ?
2. Le Conseil d'Etat est-il en contact avec la compagnie MOB sur la question particulière de la gare de Montbovon ?
3. Quels sont les projets d'aménagement quant à la gare de Montbovon et ses quais ?
4. En matière d'aménagements et d'infrastructures pour les transports publics, le Conseil d'Etat est-il sollicité par nos voisins bernois, vaudois et neuchâtelois sur d'autres sujets de litige ou de frictions ?

11 septembre 2013

II. Réponse du Conseil d'Etat

La ligne Montreux–Zweisimmen dessert les deux gares fribourgeoises de Montbovon et des Sciernes d'Albeuve. La gare de Montbovon fait partie intégrante de la ligne Bulle–Montbovon et est exploitée par les transports publics fribourgeois (TPF). A l'instar de toutes les gares suisses, elle devra être mise en conformité aux normes d'accessibilité exigées par la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) au plus tard d'ici 2023. De premières analyses sommaires de transformation de la gare ont déjà été réalisées par les TPF. Elles ont tenu compte des nouvelles exigences du MOB, en particulier l'augmentation de la longueur de leurs trains et la nécessité d'aménager une possibilité de croisement. Compte tenu de l'ampleur du projet, des incertitudes liées au projet de TransGoldenPass et aux ressources financières à disposition, une réalisation durant la période 2013–2016 n'était pas raisonnablement envisageable. Par contre, des moyens financiers ont été prévus dans la convention d'infrastructure 2013–2016 afin de mener les études nécessaires à la transformation de la gare de Montbovon. Les besoins effectifs du MOB (nécessité de réaliser un point de croisement, longueur de quais effectivement nécessaire pour les trains) pourront être précisés parallèlement aux études.

Cela étant précisé, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions posées.

1. *Le Conseil d'Etat est-il en connaissance des propos tenus lors du débat précité du 27 août au parlement vaudois ? A-t-il répondu aux invectives soulignées à son égard ? Si oui, quel est le contenu de cette réponse ? Si non, le Conseil d'Etat compte-t-il réagir, dans quel délai et avec quelle teneur ?*

Le Conseil d'Etat a pris connaissance des débats du Grand Conseil vaudois qui ont eu lieu le 27 août 2013. M^{me} Nuria Gorrite y a évoqué des discussions avec les « partenaires fribourgeois », parle « d'ami et voisin » et souligne « les excellents rapports » qui lient notre canton au canton de Vaud dans de nombreux dossiers. Les propos des députés mentionnant la gare de Montbovon ne sont en aucun cas belliqueux et ne constituent aucunement des allégations. Le Conseil d'Etat n'a décelé aucun propos blessant à son égard. Il n'a donc pas répondu aux paroles le concernant tenues lors de ces débats démocratiques et ne voit aucune raison d'y répondre.

2. *Le Conseil d'Etat est-il en contact avec la compagnie MOB sur la question particulière de la gare Montbovon ?*

Oui, le Conseil d'Etat, via son Service de la mobilité et en collaboration avec les TPF, est en contact régulier avec la compagnie MOB, ainsi qu'avec la BLS. Des discussions, concernant les infrastructures de la ligne Montreux–Zweisimmen, notamment à la gare de Montbovon, ont lieu régulièrement. Le canton de Fribourg est, par ailleurs, représenté au conseil d'administration du MOB.

3. *Quels sont les projets d'aménagement quant à la gare de Montbovon et ses quais ?*

Les TPF ont réalisé une évaluation des besoins en matière d'infrastructure à la gare de Montbovon. Cette évaluation servira de base à l'étude préliminaire qui devra estimer les investissements nécessaires. Une planification des travaux sera par la suite établie. Ils devraient être intégrés à la convention d'infrastructure 2017–2020.

Si le projet de nouveau financement de l'infrastructure ferroviaire est accepté par le peuple en février 2014, le financement de l'ensemble de l'infrastructure ferroviaire sera modifié dès 2017.

Les cantons verseront un montant déterminé dans le fonds prévu à cet effet. La Confédération décidera de l'affectation du fonds. D'ici 2023, la gare de Montbovon, comme toutes les gares de Suisse, devra être mise aux normes « loi sur l'intégration des handicapés ». Il devra être tenu compte des nouveaux besoins (trains plus longs du MOB) dans le cadre de la planification. Les décisions relatives à la gare de Montbovon reviendront à la Confédération. Le canton ne passera plus de convention de financement comme aujourd'hui. Cependant, le canton devra s'assurer que les montants à prévoir pour la gare de Montbovon ne viennent pas grever le budget d'investissement des TPF sur d'autres gares (Bulle, Châtel-Saint-Denis, ...).

4. *En matière d'aménagements et d'infrastructures pour les transports publics, le Conseil d'Etat est-il sollicité par nos voisins bernois, vaudois et neuchâtelois sur d'autres sujets de litige ou de frictions.*

L'Etat de Fribourg par son Service de la mobilité entretient des contacts réguliers et constructifs avec les cantons voisins pour toutes les questions touchant les lignes intercantionales. Au niveau de la planification stratégique ferroviaire, les cantons voisins ont été intégrés à l'organisation du projet. Ceci permet d'assurer la prise en compte des contraintes réciproques et d'assurer la coordination nécessaire.

15 octobre 2013